

Concours de Caporal de sapeur-pompier professionnel

Jusqu'au 28 juillet 2021, vous avez la possibilité de vous inscrire au concours de caporal de sapeur-pompier professionnel. Ce concours est organisé par le SDIS 95 en partenariat avec les SDIS de la Grande Couronne, des Hauts-de-France et du Cher.

Attention, vous avez jusqu'au 5 août pour déposer votre dossier d'inscription !

Le concours est ouvert aux candidats :

- Titulaires d'un diplôme au moins de niveau 3 (anciennement de niveau V) : brevet des collèges, BEP, ou, sans condition de diplôme, aux jeunes sapeurs-pompiers et aux sapeurs-pompiers, volontaires ou militaires, après trois années de services
- De nationalité française, ou ressortissants de certains Etats de la communauté européenne sous condition de reconnaissance d'équivalence de diplôme

Venez découvrir les sapeurs-pompiers de l'intérieur ! Si vous avez des interrogations ou des hésitations, vous pouvez participer aux matinées d'immersion organisées au centre de secours de Garges et d'Osny, Eaubonne, Villiers-le-Bel, Argenteuil, Montmorency et Gonesse.

Ces demi-journées, organisées dans le respect des gestes barrière, seront accessibles sur rendez-vous et inscription préalable au 01 30 75 78 60.

Les participants, majeurs ou à partir de 16 ans avec autorisation parentale écrite, seront attendus à 7h30 munis du document d'inscription renseigné à télécharger dans la colonne de droite.

Retrouvez toutes les informations sur le concours Caporal de sapeur-pompier professionnel ici : <https://www.pompiers95.fr/concours-caporal/caporal-de-sapeur-pompier-professionnel/>

Fiche renseignements accueil des candidats au concours de CPL SPP

[fiche-renseignements-accueil-des-candidats-aux-concours-de-cpl-spp.pdf](#) 109.84 Ko

[Emploi](#)

Publié le 29/06/2021